

AVIS AUX PARTICIPANTS DU SOMMET DE LA FRANCOPHONIE À QUÉBEC

Au Canada, le spectre des fréquences radioélectriques et les systèmes de radiocommunication qui y sont associés sont coordonnés par la division Spectre, Technologies de l'information et Télécommunications d'Industrie Canada.

Si vous prévoyez **installer et exploiter** un système de radiocommunication lors de l'événement du **Sommet de la Francophonie** à Québec, soit pour: communication verbale, transmission de données, télémétrie, transmission d'image, microphone sans fil, etc., et n'avez pas déjà obtenu une autorisation du ministère de l'Industrie, pour opération au Canada, l'information suivante vous sera utile.

Le bureau d'Industrie Canada délivrera des **autorisations à court terme** pour l'installation et l'exploitation de systèmes de radiocommunication durant cette événement à Québec; il suffira de remplir et de faire parvenir le formulaire de demande prévu à cette fin.

Les renseignements fournis au moyen des demandes permettront d'attribuer les fréquences de façon à limiter les possibilités d'interférence entre les différents systèmes de radiocommunication utilisés pour la circonstance. Veuillez nous transmettre la vôtre suffisamment à l'avance pour qu'un maximum de temps soit alloué à son examen. Soulignons que l'installation et l'utilisation d'appareils de radiocommunication sans autorisation sont interdites conformément à l'article 4 de la *Loi sur la radiocommunication*.

Toutes les demandes seront traitées **dans l'ordre de leur arrivée**, et l'attribution des fréquences sera en fonction de leur disponibilité. On devra accepter les conditions liées à la délivrance des licences en ce qui concernent la protection et l'absence d'interférence. Il faut ainsi comprendre qu'en cas de brouillage préjudiciable à d'autres stations autorisées, on pourra vous demander de changer les caractéristiques de fonctionnement de vos stations (fréquence, puissance, etc.) ou de mettre fin à son exploitation.

Les demandes peuvent être envoyées à nos bureaux par courrier à l'adresse indiquée ci-dessus ou par télécopieur au 514 283-7035. Pour qu'on puisse les traiter adéquatement, nous vous demandons de fournir les renseignements suivants :

- **Fréquences souhaitées;**
- **Type de radio** (modèle);
- **Nombre de radios;**
- **But** (communication verbale, transmission de données, télémétrie ou autre);
- **Largeur de bande occupée** (en kilohertz);
- **Puissance de sortie RF** (en watts);
- **Type d'antenne, gain d'antenne** (en décibels) et **hauteur** de celle-ci;
- **Type de station** (émetteur-récepteur portatif, répéteur, station mobile, etc.);
- **Bande de fréquences de fonctionnement** (de xxx à yyy);
- **Nombre de canaux requis;**
- **Emplacement et zone d'exploitation.**

Pour plus d'information concernant les demandes, communiquez avec le coordonnateur suivant :

Alain Bouffard, agent gestion du spectre

Tél. : 418 648-7474

Adresse électronique : spectre.region.quebec@ic.gc.ca

Merci